

Cfdt:

EFS Île de France

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Sommaire :

Page 1 : L'édito
Page 2 : Avenant 1 à l'accord
restauration
Obligation du port des EPI
Page 3 : Vos droits au 10^{ième} CP
Programme ANCV : Départ 18/25 ans
Page 4 : Pass' colo
Dates à retenir
Nouveaux droits aux ASC
Réclamations individuelles et
collectives
Vos élus au CSE

La CFDT à l'EFS, c'est :

- un site internet cfdt-efs.fr,
- un compte Twitter,
- une page Facebook.

Catherine FERNANDEZ :

06.13.15.98.63

Frédéric DIDELOT :

06.88.41.80.46

Orphéo NASCIMBENI :

06.22.09.12.90

La Plaquette Enragée!

Mai 2024

L'édito

Catherine FERNANDEZ et Frédéric DIDELOT
Délégués syndicaux régionaux

Comme nous l'avions évoqué dans la plaquette de mars, la Direction va expérimenter le processus de délivrance à distance. Nous serons consulté au fur et à mesure des phases de déploiement.

Dans un premier temps, le site de Paul Brousse va tester 3 enceintes puis la phase d'expérimentation va débuter.

Le site de K Bicêtre pourra alors distribuer à distance sur le site de Paul Brousse.

Si le projet paraît louable, il ne s'agirait pas de s'engouffrer dans la technologie en n'ayant à l'esprit que le fait de supprimer certains techniciens de délivrance.

Ce site est dans le viseur de la Direction depuis des années! Nous vous tiendrons informé de l'évolution de ce dossier régulièrement.

Concernant les fontaines à eau, malgré nos nombreuses remontées de terrain, aucune discussion n'est possible avec la Direction. C'est plus que regrettable!

La CFDT est en contact avec certains inspecteurs du travail et nous avons sollicité les ARS départementales pour action sur les sites où nous avons constaté une urgence.

Contactez-nous à l'adresse mail cfdt.efsidf@gmail.com avec photos à l'appui afin que nous agissions sur vos sites respectifs.

Majoration du Samedi :

A partir du 1^{er} juin, la majoration pour travail un samedi sera de 15% du taux horaire. Une revendication portée par la CFDT depuis de nombreuses années !

Congés Annuels et Maladie :

La loi vient de changer ! On ne perd plus de congés lors d'une maladie !
Ces nouvelles règles s'appliquent rétroactivement pour la période courant entre le 1^{er} décembre 2009 et le 24 avril 2024.

Avenant 1 à l'Accord restauration

Ce qui change pour l'IDF

Pour les salariés travaillant un minimum de 4h avec une coupure déjeuner autre que les salariés de collecte mobile.

Au choix entre le ticket restaurant et la restauration collective. (Aucune priorité n'est donnée à la restauration collective). Le CSE sera consulté.

Pour les salariés travaillant de nuit et en journée continue (tel que défini dans l'ANAT) incluant la collecte mobile.

Obtention d'une prime panier « autre » de 1,6 MG.

La CFDT a obtenu que les salariés de collecte mobile, lorsqu'ils sont en journée continue et qu'ils n'ont pas le droit à la « prime panier », puissent bénéficier de cet avantage !

Un cas spécifique de cumul d'avantages :

Lorsque le salarié est présent sur l'ensemble de la plage 11h30/14h30 et finit après 20h30 : en plus d'un de ces 4 avantages (TR, restauration collective, prime panier « autre » et prime panier « collecte mobile »), une indemnité de 1,6 MG (soumise aux cotisations sociales) sera versée.



ADHERENT CFDT : le « le saviez-vous ? » détaillé existe ; demandez-le à vos militants !

CSE

Information en vue d'une consultation sur l'obligation de port des EPI par le personnel

Depuis le 29 février 2024, le port de lunettes et sur-lunettes de protection est obligatoire dans l'ensemble des laboratoires EFS, avec sanction en cas de non-respect.

Comme la CFDT a dû le rappeler à la Direction, toute modification des conditions de travail doit être présentée en CSE aux élus, ce qui a, enfin, été fait à celui de mai ! D'autant plus que cela touche le pouvoir disciplinaire de la Direction.

Il a, en outre, été remonté à plusieurs reprises à la Direction que les sur-lunettes entraînent une gêne oculaire importante, pouvant se manifester par des migraines.

Aucune solution n'a été apportée par la Direction sous prétexte que l'impact se limite à quelques salariés et que l'analyse doit se faire au cas par cas. Des solutions existent, la CFDT en a proposé.

Pour la CFDT : il faut des EPI adaptés pour chaque salarié de l'EFS !

La CFDT appelle donc les personnes concernées à se manifester lors de nos visites sur leur site ou via l'adresse mail de contact cfdt.efsidf@gmail.com. Vous êtes probablement plus nombreux que ce que pense la direction !

Le Saviez-vous ? Vos droits : 10ème CP



Pourquoi sur la fiche de paie de mai de l'année N apparaît le versement du 10ème CP ?

Il s'agit de la régularisation d'indemnité lorsque le calcul du 1/10 est plus favorable que le calcul du maintien de salaire. Elle doit apparaître distinctement du salaire.

Il s'agit souvent d'un rattrapage de tes primes, revalorisation du point EFS, AI, EP, PI, ... car dans le calcul du paiement de tes congés, la Direction ne peut pas anticiper sur les primes, les AI, ou la revalorisation du point EFS que tu n'as pas encore eues.



Pour les adhérents CFDT : Le "Le Saviez-vous ?" 10ème CP existe, demandez-le-nous, si vous souhaitez avoir plus d'informations sur les modalités de calcul.

PROGRAMME ANCV « DÉPART 18:25 » POUR LES JEUNES DE 18 À 25 ANS

Les élus CFDT vous informent que l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances vous accompagne dans l'organisation de votre projet de vacances grâce au programme « Départ 18:25 » et son aide financière qui permet la prise en charge de 80 % de votre séjour, soit jusqu'à 250 € versée par l'ANCV.

La seule condition pour en profiter : **avoir entre 18 et 25 ans ...**

Ce dispositif s'inscrit dans les politiques publiques de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et vise à encourager le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans, catégorie de la population la plus touchée par le non-départ en vacances.

Le programme « Départ 18:25 » concerne : les personnels de l'EFS, vos enfants ou les jeunes de votre entourage.

Le programme « Départ 18:25 » en quelques mots :

- Des vacances 100% pour les jeunes
- Jusqu'à 250€ d'aide (par personne et par année civile) pour financer vos vacances dans la limite de 80% du prix du séjour, et avec un reste à charge de 50€ minimum
- Un large choix de séjours à des tarifs avantageux



Rendez-vous sur depart1825.com

LE PASS'COLO

L'état a lancé un dispositif d'aide, le pass'colo, pour inciter les familles modestes à faire partir en colonie de vacances leurs enfants ayant 11 ans en 2024. Cette aide au départ pour des séjours en colos ou chez les scouts s'élève de 200€ à 350€ par séjour selon les ressources des parents. Les familles peuvent, depuis le 15 avril, se rendre sur le site www.jeunes.gouv.fr/passcolo pour choisir un séjour conventionné. L'aide est automatiquement versée à l'organisateur du séjour selon le principe du tiers payant, de façon à éviter à la famille d'avancer la totalité du coût du séjour.



Nouveauté sur les droits aux activités sociales et culturelles

- 1- Aucun délai de carence ne sera appliqué pour les nouveaux salariés EFS !
- 2- Les stagiaires ont également le droit au CSE !



Dates à retenir :

- 1 juin : date limite de votre choix de congés entre le 1^{er} octobre 2024 au 31 janvier 2025
- 21 juin : date limite de pose pour la rentrée scolaire
- 21 juin : date limite de pose de congés pour la période 4 (04/08/2024 au 28/09/2024)
- 27 juin : date de paie
- 30 juin : date limite de réponse pour la validation des congés entre le 1^{er} octobre 2024 au 31 janvier 2025

Réclamations Individuelles et collectives

N'ayant plus de représentants de proximité à l'EFS, toutes les réclamations individuelles et collectives sont portées en CSE. Afin d'interpeller vos élus CFDT sur vos problématiques, vous pouvez nous contacter :

Directement lors de nos déplacements sur site ou en répondant au questionnaire suivant :

<https://forms.gle/HvXwN9tFzrEGDRUW7> ou
En scannant le QR code ci-contre :



Vos élus CFDT au CSE 2023 - 2027

Fernandez Catherine
Technicienne de labo
Pitié



Didelot Frédéric
Technicien de labo
Poissy



Barka Nadia
Technicienne de labo
Bouvier



Leroux Julian
IDE EPDI
IVRY



Museux Léa
IDE
IVRY



Ierg Caroline
Technicienne de labo
St Antoine



Boulant Olivier
Chauffeur de navette
Pitié



Nascimbèni Orphéo
Chef d'équipe
Bichat



Jubert Lesly
Employée relation donneur
Avicenne



Rouxel Mathilde
Technicienne de labo
Cochin



Moussaoui Hafid
Comptable
Ivry



Goumin Michel
Technicien de labo
Mondor



Binet Emmanuelle
Cadre AQ
Bouvier / Rungis



Artot Magali
Cadre Collecte site fixe
Pitié



Taieb Laure
Assistante Achat
Ivry



Et la
Représentante
Syndicale
CFDT